

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA19-(C-4.1)-005

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 7 mai 2019, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation interdisant le virage à droite sur la 36e Avenue, en direction sud, à l'intersection des rues Hervé-Cloutier et Joseph-Piché, du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h 30 – District de Pointe-aux-Trembles.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
